

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-12-1008

RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 2 décembre 2024, le Règlement portant le numéro 2024-12-1008 intitulé « **RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM** ».

Que l'objet de ce règlement est de régir les procédures internes des séances du conseil municipal de Wickham, incluant la participation à distance, l'ordre du jour, les périodes de questions, et les règles de conduite et de transparence.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À WICKHAM, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière